



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES  
TRANSPORTS - IDF**

**N° Spécial**

**14 Septembre 2021**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIEAT-IDF du 14 Septembre 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS</b>	<b>Page</b>
DRIEAT-IDF N° 2021-0623	14.09.2021	Arrêté portant modification de l'arrêté n°2021-0563 du 19 août 2021, concernant la réglementation temporaire des conditions de circulation sur la RD914, boulevard de la Défense, à Nanterre, pour la création d'un futur carrefour boulevard de la Défense, avenue Aimé Césaire.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS D'ÎLE-DE-France

**Arrêté DRIEAT-IDF-n°2021-0623**

**Portant modification de l'arrêté n°2021-0563 du 19 août 2021, concernant la réglementation temporaire des conditions de circulation sur la RD914, boulevard de la Défense, à Nanterre, pour la création d'un futur carrefour boulevard de la Défense, avenue Aimé Césaire.**

**Le préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de justice administrative ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2009-615 du 03 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 07 juin 1977 et ses annexes ;

**Vu** le décret du n°2021-261 du 10 mars 2021 relatif à la direction **régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France** ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 12 mars 2021 portant nomination de Madame Emmanuelle Gay en qualité de directrice régionale et interdépartementale de **l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France** ;

**Vu** l'arrêté n°PCI 2021-023 du 31 mars 2021, du préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature à Madame Emmanuelle Gay, directrice régionale et interdépartementale de **l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France**, en matière administrative ;

**Vu** la décision DRIAT-IdF-2021-0403 du 23 juillet 2021 de la directrice régionale et interdépartementale de **l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France** portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** l'arrêté n°2021-0563 du 19 août 2021 portant modification des conditions de circulation sur la RD914, boulevard de la Défense, à Nanterre, pour la création d'un futur carrefour boulevard de la Défense, avenue Aimé Césaire ;

**Vu** la note du 08 décembre 2020, de la ministre de la transition écologique et solidaire en charge des transports, fixant le calendrier des « jours hors chantiers » de l'année 2021 et du mois de janvier 2022 ;

**Vu** la demande formulée le 17 août 2021 par le conseil départemental des Hauts-de-Seine DV – SMOE et SMOE2 ;

**Vu** l'avis de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 27 août 2021 ;

**Vu** l'avis de la mairie de Nanterre du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Considérant** que la RD914 à Nanterre est classée dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

**Considérant** que des travaux concernant la création d'un futur carrefour boulevard de la Défense, avenue Aimé Césaire, nécessitent de prendre des mesures de restriction de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents appelés à intervenir ;

**Sur proposition** de la directrice régionale et interdépartementale de **l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France** ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

**Les déviations prévues à l'article 2 de l'arrêté DRIAT-IDF n°2021-0563 du 19 août 2021 sont modifiées, à compter de la date de la signature du présent arrêté jusqu'au vendredi 17 septembre 2021 de 21h00 à 5h30, sur la RD913, boulevard de la Défense, avenue Aimé Césaire, à Nanterre, les travaux concernant la création d'un futur carrefour, impliquent des modifications de circulation et de stationnement.**

## **Article 2**

Le stationnement est interdit à tous les véhicules, à l'exception des véhicules de chantier.

La voie de circulation côté Sud de la (RD914) (ex rue des Sorins), est fermée à la circulation générale. Seule la voie de circulation côté Nord reste ouverte.

Les véhicules venant de la rue des Longues Raies sont déviés comme suit :

- Par la rue Valmy pour rejoindre la (RD914), voie côté Nord.

Le boulevard Aimé Césaire est fermé à la circulation générale (voie Communale), la déviation est prévue comme suit :

- Par le passage Arago et le boulevard des Bouvets (RD914)

Les véhicules venant du cimetière de Puteaux, sont déviés comme suit :

- Par le boulevard Pesado et le passage Arago.

## **Article 3**

La vitesse au droit du chantier est réduite à 30 km/h.

En cas de travaux de nuits ou dans le cas d'un balisage restant en place la nuit, s'assurer que le passage des convois exceptionnels pourra rester possible sur la RGC.

## **Article 4**

La signalisation temporaire et les travaux sont réalisés par l'entreprise :

- Colas Île-de-France Normandie - Agence SCREG Gennevilliers  
2, impasse des petits Marais – Port de Gennevilliers – 92230 Gennevilliers  
Contact : Monsieur François Ledantec – Tél. : 01 46 85 29 29  
Courriel : francois.ledantec@colas.com

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés par l'entreprise chargée du balisage conformément aux dispositions du code de la route.

Le balisage et la signalisation mise en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA ou du CEREMA).

Le contrôle est assuré par :

- Colas Île-de-France Normandie - Agence SCREG Gennevilliers  
2, impasse des petits Marais – Port de Gennevilliers – 92230 Gennevilliers  
Contact : Monsieur François Ledantec – Tél. : 01 46 85 29 29  
Courriel : francois.ledantec@colas.com

## **Article 5**

Le stationnement et l'arrêt de véhicules sont considérés comme gênants au droit des travaux conformément à l'article R417-10 du code de la route.

Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine, adressé à la direction régionale et interdépartementale de **l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France** d'Île-de-France, 21/23 rue Miollis, 75732 Paris cedex 15 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif des Hauts-de-Seine.

#### **Article 6**

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;  
Le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;  
Le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ;  
Le maire de Nanterre ;

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au directeur du SAMU.

Fait à Paris, le 14 septembre 2021

Pour le préfet des Hauts-de-Seine et par délégation,  
L'Adjoint à la Cheffe du Département Sécurité, Éducation  
et Circulation Routières

René ALBERTI

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>